

DÉLIBÉRATION N° CB 12.03 DU 5 JANVIER 2012

**relative à l'élection au conseil d'administration
de l'agence de l'eau Seine-Normandie**

Le Comité de bassin

Vu

L'article D 213.19 III du code de l'environnement ;

Le règlement intérieur du Comité de bassin approuvé par délibération n° CB 08-04 du 30 octobre 2008 ;

Le dossier du Comité de bassin du 1er décembre 2011 ;

DÉLIBÈRE

Article unique :

~~Mme~~ ou **M. LOUBEYRE**.....est élu(e) membre du collège des usagers du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

**La Secrétaire
du comité de bassin**



Michèle ROUSSEAU

**Le Président
du comité de bassin**



André SANTINI